

L'ACCUEIL EN CRÈCHE À ANNEMASSE

La Ville d'Annemasse propose des places au sein de 6 crèches.
Le Relais Petite Enfance centralise toutes les demandes d'accueil des familles.

LES DIFFÉRENTES CRÈCHES

NOMS	GESTIONNAIRE	TYPE D'ACCUEIL	ACCUEIL DES BÉBÉS (moins de 12 mois)	HORAIRES	FERMETURES		
					25/12 au 01/01 1 jour au printemps 1 jour en automne	1 semaine en avril	3 premières semaines d'août
1 Crèche familiale Imagine	Ville	Individuel (chez une assistante maternelle)	✓	6h30-19h + samedi	✓		
2 Crèche du Parc	Ville	Collectif		7h-18h30	✓		✓
3 Crèche du Centre-ville	Ville	Collectif	✓	7h-18h30	✓	✓	✓
4 Crèche du Perrier	Ville	Collectif	✓	7h-18h30	✓	✓	✓
5 Crèche Cabassou	Maison Bleue	Collectif	✓	7h30-19h	✓	✓	✓
6 Crèche Paprika	Maison Bleue	Collectif	✓	7h30-19h30	✓	✓	✓



COMMENT DEMANDER UNE PLACE EN CRÈCHE

Vous prenez rendez-vous auprès du Relais Petite Enfance pour effectuer une préinscription :

04 50 84 23 10 ou sur **www.espace-citoyens.net/annemasse**

Vous serez invité à choisir par ordre de préférence les crèches et à estimer votre besoin de garde : jours d'accueil et horaires prévisionnels.

LES ÉTAPES ET LE CALENDRIER

1 LA PRÉINSCRIPTION :

- > Vous pouvez la réaliser de juin 2022 à février 2023 pour une rentrée en septembre 2023
- > Si la préinscription a eu lieu pendant la grossesse, n'oubliez pas de nous communiquer la date de naissance de votre enfant.

2 LA CONFIRMATION DE PRÉINSCRIPTION :

En mars, le Relais Petite Enfance vous contacte par mail pour vous inviter à prendre un rendez-vous afin de confirmer votre pré-inscription. Cette étape permettra d'établir votre dossier et vérifier votre préinscription. Les documents suivants vous seront demandés :

- > un justificatif de domicile du mois de février
- > la dernière fiche de salaire pour chaque parent (attestation Pôle emploi ou RSA)
- > en cas de divorce ou de séparation : un justificatif de domicile pour le 2^{ème} parent.

3 LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES :

Elle a lieu fin avril. Vous êtes ensuite contacté par téléphone, par mail ou par courrier pour être informé de la réponse apportée à votre dossier.

- > **SI UNE PLACE EST ATTRIBUÉE À VOTRE ENFANT,**
vous serez invité durant l'été à :
 - constituer le dossier d'inscription
 - rencontrer la directrice de la crèche
- > **SI VOUS RESTEZ SUR LISTE D'ATTENTE,**
vous pouvez prendre contact avec une assistante maternelle indépendante, garde à domicile ou micro-crèche privée. Le Relais Petite Enfance reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.



**RETROUVEZ
DES
INFORMATIONS
SUR LE SITE
DE LA VILLE**



L'ATTRIBUTION DES PLACES

Le nombre de demandes des familles est supérieur au nombre de places disponibles en crèche.

Aussi, la commission d'attribution des places porte un regard sur le besoin de garde des parents, la situation sociale et familiale, ainsi que sur les revenus du foyer. La Ville veille à garantir l'équilibre des tranches d'âge et la mixité sociale au sein des structures.

LE TARIF DE L'ACCUEIL

La CAF et la Ville d'Annemasse prennent en charge une partie du coût du tarif horaire.

Le reste est à votre charge en fonction des ressources du foyer. Pour estimer votre tarif, rendez-vous sur le site **www.monenfant.fr/je-suis-un-parent**